

## Communiqué de presse

Le 22 décembre 2014

## Honoraire à la dispensation Réouvrons vite des négociations et soyons unis

Consciente de l'indispensable évolution de la rémunération, Federgy prend acte du transfert d'une partie de la marge commerciale en un honoraire. Cet honoraire correspond à un acte de dispensation ce qui est valorisant pour le pharmacien d'officine. Il doit être indissociable du médicament, comme l'acte de dispensation est indissociable du geste de délivrance.

Toutefois, depuis la date de signature de la convention, les différentes Lois de Financement de la Sécurité Sociale successives ont dégradé l'enveloppe globale du réseau officinal. La pharmacie évolue aujourd'hui dans un périmètre économique réduit.

## C'est pourquoi Federgy appelle:

- 1. à une concertation en 2015 afin que l'ensemble de la profession se donne le temps de réfléchir sur l'honoraire et sur la marge globale consentie à la distribution pharmaceutique.
- 2. à réouvrir au plus tôt les négociations sur la question de l'honoraire et de la marge commerciale. En effet, sous prétexte de valoriser l'acte et de stabiliser la marge globale de l'officine, la refonte du mode de rémunération met en danger l'économie du réseau officinal. L'honoraire fait partie intégrante de la rémunération de l'officine.
- 3. à un consensus fort de l'ensemble de la profession et une unité des 3 syndicats indispensable sur ce sujet primordial pour l'avenir de l'officine.

**Federgy** souhaite réunir le plus rapidement possible les représentants des pharmaciens d'officine (FSPF, UNPF, USPO) et des groupements (CNGPO, Federgy, UDGPO) afin qu'émerge de leurs échanges une position commune sur l'honoraire et l'évolution de la pharmacie.

Contact:

Christian GRENIER – 18 Rue Charlotte – 78800 HOUILLES Tél. 06.07.85.23.83